

Publié le 11/02/2009 à 13:45

Le Point.fr

INTERVIEW - "La réforme de l'hôpital augure d'une marchandisation de la santé"

Propos recueillis par Jamila Aridj



Marisol Touraine, députée d'Indre-et-Loire. DR

Depuis mardi et pendant trois semaines, les députés examinent le projet de loi Hôpital, patient, santé, territoire avec au coeur de la réforme les "déserts médicaux". Plus de 1.000 amendements ont été déposés. Le débat promet d'être houleux. Marisol Touraine, députée d'Indre-et-Loire, coordinatrice des députés PS sur cette loi, dénonce un texte portant une "réforme technocratique".

lepoint.fr : Que reprochez-vous au texte qui vous est soumis ?

Marisol Touraine : Ce projet de loi ne répond absolument pas aux problèmes que rencontre notre système de santé, qui est confronté à des défis importants. Celui de la désertification médicale dans des pans entiers du territoire, celui du vieillissement, de la sophistication thérapeutique... Tout cela représente une charge à laquelle il faut être capable de répondre. Sur un certain nombre de points, c'est le silence absolu. Pour d'autres, ce sont des choix qui nous semblent problématiques, puisqu'ils annoncent une marchandisation de la santé, notamment dans le cadre de l'hôpital public.

lepoint.fr : Que proposent les socialistes ?

M. T. : Si on veut engager une réforme, il faut se fixer un certain nombre de principes. Nous souhaitons une réforme globale du système de santé, et pas simplement coller des rustines sur la médecine de ville et sur le système hospitalier. Or, la proposition faite consiste en la création d'agences régionales de santé (ARS), qui sont des usines à gaz. Elles ne résoudront rien, puisque l'ensemble des organismes qui, aujourd'hui, s'occupent de la santé, comme les caisses primaires d'assurance maladie, le système médico-social, l'hôpital public, tout cela continuera à fonctionner comme avant. On se contente donc de rajouter une structure.

Les socialistes proposent d'injecter des fonds pour une réforme structurelle de la santé, avec un pilotage régionalisé. Nous voulons des agences régionales de santé qui seront supervisées par une agence nationale de santé nationale, ce qui n'est pas prévu dans le texte. Nous ne pouvons accepter que le projet médical soit réalisé et mis en oeuvre par un directeur administratif. Pour nous, cela relève

de la communauté médicale et soignante. Si l'on n'aborde pas le problème de l'hôpital par le biais sanitaire, par le biais de l'offre des soins, on en fait une entreprise.

lepoint.fr : Le projet Bachelot entend lutter contre "l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire", les solutions envisagées sont-elles suffisantes ?

M. T. : C'est peut-être une ambition du projet de loi, mais sa concrétisation n'est pas au rendez-vous. Je crains que la ministre de la Santé n'ait reculé devant de supposées inquiétudes des professions médicales. Au fond, elle a décidé que c'était un sujet tabou. La loi ne propose rien pour orienter les médecins vers les zones où il n'y en a pas. Pour être honnête, il y a bien une mesure avancée : la régionalisation du numerus clausus des étudiants. Ce qui veut dire concrètement que les étudiants de médecine seront répartis selon les régions. Au fond, ça ne résout pas grand-chose. Il y a de fortes chances qu'un interne qui sort de la faculté de Tours préfère rester en centre-ville plutôt que d'aller dans le Sud-Lochois.

lepoint.fr : Comment les encourager à s'installer en zones sous-dotées ?

M. T. : Il faut engager une politique volontariste, qui passe par la réforme des études de médecine avec des stages obligatoires dans les zones où il y a peu de médecins, avec des incitations y compris financières pour les médecins qui s'installeront dans les zones dépeuplées. Avec un nouveau mode d'exercice de la médecine, parce qu'on le sait, si les jeunes ne vont pas s'installer dans les zones rurales, c'est parce qu'ils ne trouvent pas les conditions d'exercice qu'ils recherchent, comme des plateaux techniques qu'ils peuvent partager avec d'autres professionnels, un échange avec des médecins dans des maisons de santé pluridisciplinaires...

lepoint.fr : Et si les mesures incitatives ne suffisaient pas...

M. T. : Alors, il faudra contraindre l'installation des médecins, pour qu'il ne puisse plus y avoir d'installation dans des zones où il y a abondance de professionnels de santé. Ceci par le biais des ARS, qui délivreront des agréments aux médecins là où ils veulent exercer, tout en définissant un nombre maximal d'installations dans un certain nombre de secteurs.

Lire aussi :

INTERVIEW - Santé : Il n'existe de loi assez pas suffisant mais il manque un

Offre Spéciale Ski

A partir de 184 € l'appart pour 4 Weekend du 26/27 mars à Avoriaz !
www.Avoriaz.com

Orsys Formation

Développement personnel, efficacité assertivité, communication
www.orsys.fr



Annonces Google



Antilles : cette note qui met le feu aux poudres

MONDE



"Les Israéliens ont préféré l'original à la photocopie"

SOCIÉTÉ



INTERVIEW - "La réforme de l'hôpital augure d'une marchandisation de la santé"

ECONOMIE



La France déterminée à imposer son plan automobile malgré les critiques

TENDANCES



Effets "cuir travaillé"